

**Réalisation** 2015-2017

**Maître de l'ouvrage**

Crissimmo SA  
Procimmo SA

**Architectes**

Reynaud & Gaillard

**Ingénieurs responsables**

Christopher Perraud INSA  
Jérôme Ponti EPFL

**Données**

Surface brute : 2'260 m<sup>2</sup>  
Emprise au rez : 1'130 m<sup>2</sup>  
Volume SIA : 7'600 m<sup>3</sup>

**Programme**

Surélévation de deux  
niveaux sur un immeuble  
existant de cinq étages.  
Création de 20 app. de 3, 4  
et 5 pièces.

**Prestations SIA**

Prestations complètes  
selon SIA 103  
pour les travaux spéciaux  
et la structure porteuse.

### Descriptif

La volonté des architectes était d'offrir une continuité du langage architectural des bâtiments existants en reprenant le rythme des espaces loggiés pour les balcons et les fenêtres, mais avec des matériaux plus légers qu'à l'époque, comme le métal et le verre, afin de marquer l'horizontalité et la verticalité de l'existant. Pour cette surélévation, la structure porteuse est mixte alliant des parties en béton et des parties métalliques. Après une étude géotechnique, la décision a été prise de privilégier un allégement de la structure afin d'éviter le renforcement des fondations existantes avec une reprise en sous-œuvre. L'enveloppe existante a bénéficié, quant à elle, d'une rénovation complète, au niveau de la façade, des stores et des menuiseries extérieures.



$$\begin{aligned} \text{HAUTEUR GABARIT COTE TRAM} &= D > (H-6 \text{ m}) \times 3/5 \\ D = \text{Distance limite de propriété} &= (23,6 \text{ m}) \times 3/5 \\ D = 14,00 \text{ m} &= 17 \times 3/5 \\ &= 10,20 \end{aligned}$$

**Surélévation**

$$\begin{aligned} \text{HAUTEUR GABARIT COTE COUR} &= D > (H-6 \text{ m}) \times 3/5 \\ D = \text{Distance à l'axe de la cour} &= (23,6 \text{ m}) \times 3/5 \\ D = 18,80 \text{ m} &= 17 \times 3/5 \\ &= 10,20 \end{aligned}$$

$D > 10,20$

**Bâtiment existant**

